

Principes de logements pour personnes à mobilité réduite

Le Canton de Fribourg vient de publier une brochure pour aider les personnes dont l'âge avance à réfléchir aux besoins de sécurité dans leur logement. D'autres documents existent pour construire des bâtiments adaptés à une mobilité réduite.



La perte d'autonomie liée à l'avancement en âge implique souvent de devoir changer de logement. Pour aider les personnes concernées à mener une réflexion sur leurs besoins en matière d'habitat, le Canton de Fribourg vient de publier une brochure de 48 pages. Celle-ci met en lumière les éléments essentiels à vérifier lors de la recherche d'un nouveau domicile.

Il s'agit par exemple d'éliminer les sources de danger, de trouver un logement pourvu de suffisamment de lumière et d'un certain nombre de facilités. Les objets ou vêtements rangés dans des meubles, par exemple, doivent être atteignables sans recours à un escabeau. La stabilité des tables et des chaises est essentielle. L'aménagement de la cuisine doit également être adapté.

Cette brochure se base sur différents chapitres, parmi lesquels :

- Mon logement correspond-il à mes besoins ?
- Comment améliorer la sécurité et la fonctionnalité de mon logement ?
- Quelles formes de soutien puis-je solliciter pour rester chez moi ?
- Je cherche un nouveau logement adapté à mes besoins
- Je m'intéresse à des modes d'habitation alternatifs
- Quelles précautions prendre et où solliciter une aide financière ?

En outre, un chapitre contient les adresses utiles et un autre compile diverses références bibliographiques en la matière.

Cette brochure « Un logement pour des besoins qui évoluent » est un outil utile pour l'accompagnement de personnes âgées ou en situation de handicap. Elle a été élaborée dans le contexte de la mise en œuvre de la politique cantonale fribourgeoise en faveur des personnes âgées Senior+.

Construire pour les personnes à mobilité réduite

Un document élaboré par le Centre spécialisé suisse « Architectures sans obstacles » est également disponible sur internet. Ses directives contribuent à la construction de logements adaptés aux seniors ou aux personnes en situation de handicap. Outre des principes fondamentaux, il contient de manière exhaustive tous les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration de tels logements.

(croc / Etat de Fribourg)

[« Un logement pour des besoins qui évoluent »](#)

[Voir le site d'architecture sans obstacles](#)

